

Nationalrat

Conseil national

Consiglio nazionale

Cussegl naziunal



Commission de la sécurité sociale et
de la santé publique
CH-3003 Berne

www.parlement.ch
sgk.csss@parl.admin.ch

À l'attention
des gouvernements cantonaux

Le 23 novembre 2015

**10.407 / 13.477 lv. pa. Exonérer les enfants du paiement des primes
d'assurance-maladie / LAMal. Révision des catégories de primes enfants, jeunes et
jeunes adultes
Ouverture de la procédure de consultation**

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le 23 octobre 2015, dans le cadre de la mise en œuvre des initiatives parlementaires visées en titre, la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSSS-N) a approuvé un avant-projet de modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal). Celui-ci vise à alléger la charge financière des familles grâce à deux mesures. Premièrement, la compensation des risques entre les assureurs doit être modifiée de sorte que ceux-ci puissent octroyer un rabais échelonné sur les primes de leurs assurés âgés de 19 à 35 ans. Deuxièmement, les primes des enfants et des jeunes adultes en formation qui vivent dans un ménage ayant un revenu bas ou moyen doivent être davantage réduites.

Par la présente, nous vous soumettons l'avant-projet précité pour avis, dans le cadre de la procédure de consultation. Vous le trouverez en annexe, accompagné du rapport explicatif et de la liste des participants la consultation. Ces documents peuvent également être téléchargés aux adresses suivantes :

<http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html#PK> ou
<http://www.parlament.ch/f/dokumentation/berichte/vernehmlassungen>

Le délai pour la consultation est fixé au **15 mars 2016**. Nous vous prions d'en tenir compte pour l'envoi de votre prise de position, que vous voudrez bien faire parvenir, au format PDF, aux adresses suivantes :



corinne.erne@bag.admin.ch et dm@bag.admin.ch.

Mme Christina Leutwyler (christina.leutwyler@parl.admin.ch, tél. 058 322 94 24) du secrétariat de la CSSS-N et Mme Helga Portmann (helga.portmann@bag.admin.ch, tél. 058 464 07 37) de l'Office fédéral de la santé publique se tiennent à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Vous remerciant par avance de votre coopération, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Guy Parmelin
Président de la commission

Annexes mentionnées